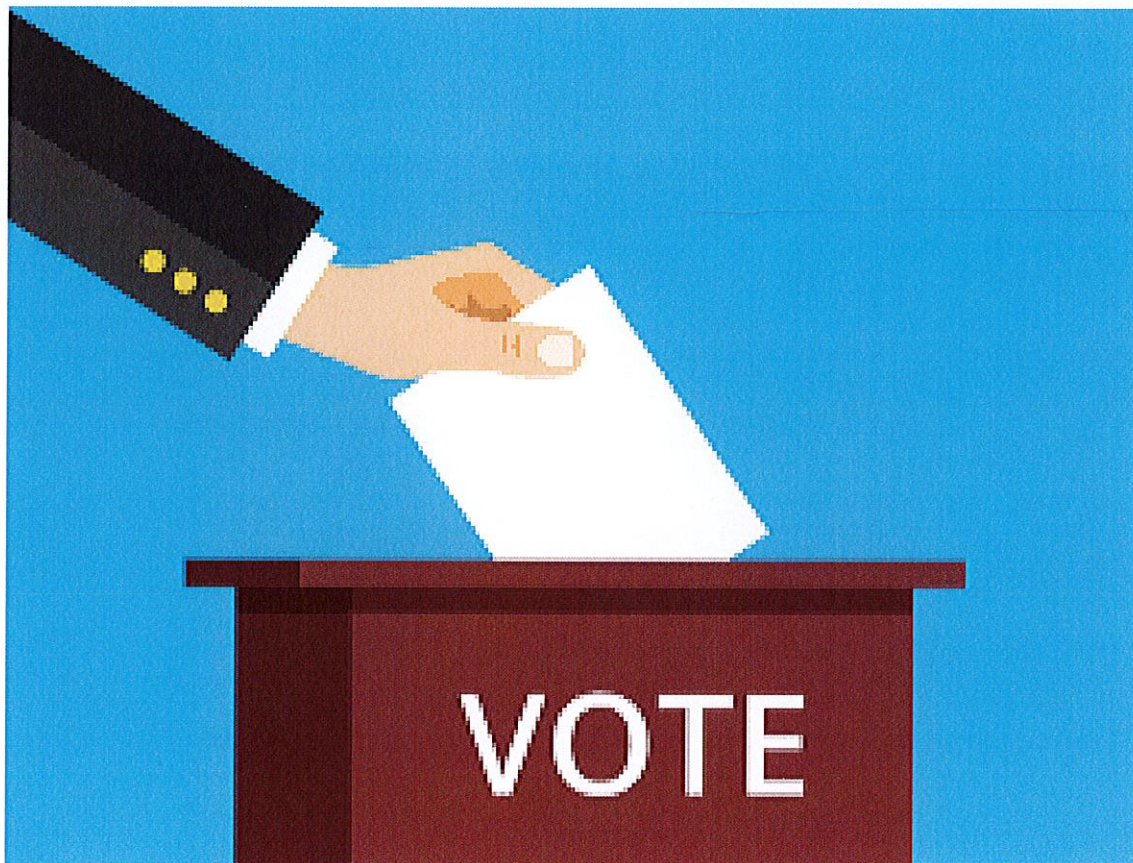


**Vérifiez votre situation électorale ainsi
que votre bureau de vote a tout
moment sur le site service-public.fr**

[INSCRIVEZ VOUS SUR LES LISTES ELECTORALES](#)



Inscrivez vous jusqu'au 7 février 2020

(Il faudra prévoir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile

- En mairie
- Par Internet sur service-public.fr
- Par courrier (formulaire Cerfa n°12669*02 à télécharger sur service-public.fr)

**ELECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**